

Sujet : [INTERNET] Contre Méthabaz
De : "> fourel.clemence (par Internet)" <fourel.clemence@gmail.com>
Date : 17/07/2018 18:00
Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint mon courrier contre Méthabaz.

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,
Clémence Fourel

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

— Pièces jointes : —

Contre Methabaz.pdf

110 Ko

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver mes commentaires sur le projet d'installation du site agro-industriel METHABAZ à 500 m de Bourgogne-Fresnes.

Je suis très surprise qu'aucune information avant le mois de juin 2018 n'ait été communiquée aux habitants de BOURGOGNE-FRESNES alors que les documents traitant de la transaction avec M Guerlet sont datés de décembre 2016 !

Comment se fait-il que les communes de Bazancourt et Pomacle, qui ont refusé ce projet, n'aient pas donné l'information aux élus des autres communes ? Notre maire Mr Lemoine nous ayant indiqué n'avoir eu l'information qu'au mois de mai 2018 !

Au regard du projet et de toutes les nuisances et risques que cela va apporter (décrits ci-dessous) je vous déclare être absolument contre !

- La pollution de l'air lors de la combustion des déchets (hydrogène sulfureux, pluies acides et molécules cancérigènes de formaldéhyde)
- Les nuisances sonores dues à l'augmentation importante du trafic routier traversant nos villages (+3200 camions par an) et à l'activité de Méthabaz.
- la dégradation du paysage avec une torchère de 18 m de haut et de diamètre, les entrepôts de stockage, les files de camions attendant de décharger, ou prenant leur pose obligatoire.
- les nuisances olfactives (déchets stockés à ciel ouvert) alors que nous subissons déjà celles de Bazancourt.
- La contamination des nappes phréatiques et de la rivière souterraine alimentant en eau potable plusieurs villages sur le site prévu « Le cri »
- Les risques sanitaires pour les personnes fragiles, et une augmentation des nuisibles (rats, mouches, etc.)
- la destruction d'espèces protégées, chouettes effraie, chauve-souris, oiseaux, etc.
- le risque d'explosion ou d'incendie, avec apparemment peu de protection prévue dans le dossier présenté.

Si le projet est vraiment un projet agricole, comment se fait-il que des grosses entreprises comme Engie détiennent 20% des parts dans la SAS ?

Produire de l'énergie à partir de déchets végétaux est une action louable, à condition que ce soit fait loin des habitations, en respectant les normes sanitaires et de sécurité européennes, dans une taille raisonnable (agricole pour être utile à quelques communes) et non industrielle (en impliquant plus de 32 villages), dans un but écologique et non lucratif.

J'espère vous avoir convaincu par mes propos,

Bien sincèrement,

Clémence Fourel
29 Avenue du Docteur MANICHON
51110 BOURGOGNE
Merci d'accuser réception de ce courrier ;